## Conseil départemental du Val-de-Marne Séance plénière du 18 octobre 2021

Interventions du groupe « Val-de-Marne en commun - PCF et Citoyen.nes »

## <u>Politique départementale de l'habitat – Aides 2021 au logement social – Subventions aux bailleurs sociaux</u>

Intervention d'Hocine Tmimi, Conseiller départemental de Vitry-sur-Seine.

Aujourd'hui, dans un contexte marqué par la précarité de l'emploi et des revenus, l'accès au logement est de plus en plus difficile pour une grande partie des ménages.

Les organismes HIm ont pour vocation d'accueillir dans la mixité et la dignité tous ceux qui ont du mal à accéder au logement dans les conditions du marché. Malgré les contraintes financières imposées aux collectivités, le Conseil départemental du Val-de-Marne avait une politique volontariste du droit au logement pour toutes et tous.

Une politique à laquelle nous consacrions 24 millions d'investissement par an, en soutenant le développement de l'offre locative sociale et en accompagnant les opérations de réhabilitation du parc locatif existant.

En 2020, 20 119 logements sociaux seulement ont été agréés en région parisienne. Soit le niveau le plus bas depuis quatorze ans.

Ce sont 20 millions de ménages qui sont éligibles à un logement social... et pourtant en Valde-Marne, le nombre de villes en constat de carence de logements sociaux a augmenté depuis la dernière révision triennale. En 2020, dix villes sont épinglées contre sept il y a trois ans.

Dans le Val-de-Marne, la production est passée de 4 376 logements sociaux en 2015, à 2 340 en 2020. A l'inverse, dans le département, le nombre de demandeurs de logement social augmente chaque année pour atteindre près de 93 000 demandeurs au 31 décembre 2020.

Après avoir coupé le financement régional aux communes qui respectent la loi en construisant du logement social, vous annoncez, M. Le Président la fin des subventions départementales à la construction de logement social pour les villes qui seraient à 40% de logements sociaux.

Cette mesure sanctionne les maires des villes populaires qui souhaitent lutter contre le mallogement.

Un million de Francilien-ne-s est mal logé. Plus de 600 000 demandent et attendent un logement social, et 70% sont éligibles au logement social de par leurs revenus. 40 000 SDF se trouvent à Paris et leur nombre croît.

L'urgence est là et le Département doit et peut agir.

Un vrai plan de rééquilibre territorial, devrait commencer par contraindre les villes qui dérogent à la solidarité nationale en ne construisant pas sur leur territoire les 25% de logements sociaux imposés par la loi.

Lors de nos échanges dans la 2<sup>ème</sup> Commission, je voudrais tordre une idée reçue, celle qui consiste à penser que les HIm sont des logements « au rabais », que le logement social serait de moindre qualité technique, architecturale ou environnementale.

Le logement social, c'est le logement pour tous!

Ce n'est pas du logement pour les pauvres, mais du logement public. C'est une action de service public qui échappe en partie aux marchés et à la spéculation financière, et qui représente un autre choix de société que l'hégémonie du privé aux loyers exponentiels.

Face à la paupérisation d'un grand nombre de nos concitoyens qui trouve son origine dans le chômage, la précarité et la dégradation des conditions de vie, nous avons tout au contraire besoin de plus de logements sociaux. Il ne s'agit pas de créer des ghettos, mais de rendre opérant le droit fondamental au logement et à la ville pour tous.